



**MANDELA CENTER**  
Polyclinique Juridique/ Judicial Polyclinic

**COMPTOIR D'ASSISTANCE JUDICIAIRE (CAJ)**

*" When injustice becomes law, resistance becomes duty "*



## COMMUNIQUE N°36 CAJ /2017

### MISE AU POINT SUR LA TORTURE D'OMBESSA

#### DÉNOUEMENT DE LA PHASE 1 ET TENTATIVE DE RÉCUPÉRATION POLITIQUE

Mandela Center et ses partenaires du Consortium d'ONGs de droits de l'Homme se félicitent de l'heureux dénouement de la Phase 1 de « l'opération Torture d'Ombessa » qui concernait la prise en charge médicale et qui a abouti à l'installation de la victime, **IBRAHIM BELLO**, à l'hôpital Central de Yaoundé.

Au regard de la curieuse déferlante médiatique de la journée du 24 mars et de ce qui apparaît aujourd'hui comme une tentative de récupération politique, Mandela Center a jugé nécessaire de faire la présente mise au point.

1. C'est grâce à la mobilisation à travers les réseaux sociaux des citoyens engagés, et surtout les actions de pression et de lobbying du **Consortium des ONG de droits de l'Homme (CODH)** sous la houlette de **Mandela Center** que ce dénouement est arrivé avec la décision du Gouvernement de prendre en charge **IBRAHIM BELLO**.

2. C'est l'aboutissement de nombreuses pressions avec en prime, l'ultime saisine du 22 mars 2017, des autorités suivantes et les rencontres subséquentes :

- A) Le Ministre de la Santé Publique, M. André Mama Fouda, pour exiger une prise en charge médicale totale.
- B) Le Ministre des Affaires Sociales, Mme NGUENE, née KENDECK Pauline Irène, afin qu'elle mette en place les mécanismes d'assistance prévus dans son ministère.
- C) Le Premier Ministre, Philémon Yang afin qu'il soit édifié et qu'il évalue bien la responsabilité de son gouvernement sur les conséquences de l'inertie et de l'incompétence.
- D) Le Secrétaire Général de la Présidence de la République pour information et suivi de la situation qui était déjà critique.

3. C'est dire que le gouvernement a finalement accédé à notre demande sous la pression.

4. Le **CODH** se félicite de la mobilisation sans faille de ses membres, du « Collectif Sauvons Ibrahim » autour de la cause de Ibrahim Bello et du fait que le régime « irresponsable » de Yaoundé ait pu céder à nos exigences d'une prise en charge totale;

5. Depuis l'interpellation du jeune Ibrahim Bello en date du 05 février 2017, suivie de sa torture par la police, outre l'alerte lancée par **M. Paul Chouta** et les relais des activistes à l'instar de **Boris Bertolt, Abdelaziz Mouende, Parfait Mvoum, Hilaire Kanga** et autres, ce sont les missions de **Mandela Center**, les toutes premières, sur le terrain les **19 et 20 mars** derniers qui a accéléré les choses jusqu'à son dénouement observé ce 24 mars 2017 ;

6. Etant donné que toute cette mobilisation reste essentiellement citoyenne et non partisane depuis le début de l'affaire, **Mandela Center** condamne la tentative de récupération politique observée autour de cette affaire dans la mesure où avant le coup de théâtre d'une certaine formation politique, aucun acte émanant des partis politiques, quel que soit son bord n'avait été observé jusque-là.

7. Une réunion regroupant le Consortium des ONGS de droits de l'Homme et trois membres qui composent le collectif « Sauvons Ibrahim » créé pour la circonstance dont le donneur de l'alerte, Paul Chouta, a eu lieu le 23 mars 2017 à 18h au siège de Nouveaux Droits de l'Homme-Cameroun (NDH-Cameroun) à Bastos-Yaoundé à l'issue de laquelle il a été convenu de les associer à la mission sur Ombessa le 24 mars 2017 à 7h30 (voir communiqué N°34 CAJ /2017) ;

8. Tard dans la nuit du 23 mars, grâce à son réseau relationnel, **Mandela Center** a eu la confirmation issue des services du Premier Ministre selon laquelle « **Sur haute instruction de.....** », le Gouvernement avait cédé en répondant favorablement à la requête de Mandela Center du 21 mars 2017, et de ce fait avait demandé au Ministre de la Santé publique de prendre toutes les **mesures NÉCESSAIRES et URGENTES** pour une évacuation et une prise en charge totale et immédiate d'IBRAHIM BELLO.

9. Cette évolution de la situation reconfortait le **CODH** dans l'urgence d'une descente sur le terrain pour suivre en direct les modalités décidées par le gouvernement en vue du transfert du jeune Bello Ibrahim à l'hôpital Central de Yaoundé;

10. Dans la matinée du 24 mars 2017, alors que le rendez-vous pour le départ était pris à Nlongkack-Yaoundé, **M. Paul CHOUTA**, le responsable du « Collectif Sauvons Ibrahim » dont l'appartenance à un Parti politique précis est désormais établi, a refusé à plusieurs reprises de répondre au téléphone du moment où un plan avait été concocté nuitamment avec sa hiérarchie politique ;

11. Sur place à Ombessa alors qu'une équipe mise sur pied par les autorités de Yaoundé était attendue dans la journée, le patient Ibrahim Bello n'a été remis au Prof. Alain Fogué Tedom qu'après signature d'un engagement en présence du Sous-préfet d'Ombessa, M. Alain Blaise Mvondo Nkoulou et du médecin du Centre Médical d'Arrondissement d'Ombessa (CMAO), Dr. MBIAM NKOMO Philippe de le conduire **exclusivement** à l'Hôpital Central tel que décidé par le gouvernement sous bonne escorte de deux infirmiers dépêchés par le médecin pour veiller à la régularité de l'opération.

12. Face à cette tentative de récupération politique, **Mandela Center** fustige vivement l'attitude d'une certaine presse camerounaise qui malgré nos multiples alertes, et actions ne s'est intéressée à cette affaire que sur mobilisation d'une certaine formation politique car aucune coupure de presse n'a été observée sur le cas IBRAHIM BELLO.

13. Mandela Center qui est le **Centre d'Accueil et d'assistance aux Victimes de Torture et autres violations des Droits de l'Homme**, agit depuis 2005 sur des **centaines de cas de victimes de torture et de violations des droits de l'homme** sans publicité et trouve indécemment ce qui s'est passé le 24 mars 2017.

14. **Mandela Center**, soutient que la Prise en charge totale décidée par le Gouvernement rend **caduque et inopportune** toute opération de levée de fonds lancée sur les réseaux sociaux pour ce cas précis.

15. Le Consortium des ONGS de droits de l'Homme publiera un **rapport complet de sa mission d'enquête sur le terrain dans les prochaines heures et donnera des indications pratiques sur les actions judiciaires engagées contre l'État et ses agents, auteurs de ces actes ignobles et inhumains sous la houlette du Comptoir d'Assistance Judiciaire (CAJ).**

.....  
Pour toute information complémentaire, bien vouloir nous contacter aux adresses suivantes :

**Email :** [mandelacenter2@gmail.com](mailto:mandelacenter2@gmail.com) ou [comptoirassistancejudiciaire@gmail.com](mailto:comptoirassistancejudiciaire@gmail.com)

**Tél. :** (00237) 679 79 81 80 / 678 912 205 / 699 25 87 77

Fait à Yaoundé, le 25 mars 2017

**Le Secrétaire Exécutif Permanent du CAJ**



*Jean Claude Fognio*  
Senior Journalist

*Spécialiste en Droits de l'Homme*